

EXAME NACIONAL DO ENSINO SECUNDÁRIO

12.º Ano de Escolaridade (Decreto-Lei n.º 286/89, de 29 de Agosto)

Curso Geral e Cursos Tecnológicos

Nível de continuação — LE I — 8 anos de aprendizagem — 4 horas semanais

Duração da prova: 120 minutos

2.ª FASE

2000

PROVA ESCRITA DE FRANCÊS

Material admitido: dictionários unilingues e bilingues.

I

Lisez attentivement le **texte** et les **questions** pour avoir une vision globale de ce qu'on vous demande.

TEXTE

UNE LONGUE MARCHÉ

Aucune région du globe n'est aujourd'hui à l'abri de l'éclatement de conflits armés, de violations flagrantes et systématiques des droits humains et de la négation des libertés fondamentales. Où en sont donc les droits et les libertés et à l'aide de quels outils peut-on juger de leur respect? Laissons de côté une vision purement quantitative, qui se contenterait de comptabiliser leurs violations commises jour après jour. Une telle approche serait en effet équivoque car, entre l'absence de massacres, de disparitions ou de détentions arbitraires et le respect total des droits humains, il existe d'innombrables situations intermédiaires où l'absence de délit ne suppose pas l'exercice effectif de la justice. L'intimidation ou le chantage peuvent aussi créer une apparence d'ordre.

10 [...] Approuvée en 1948 par la communauté internationale comme norme commune reconnaissant les droits inaliénables de toutes les personnes dans tous les pays, la déclaration universelle répondait alors au souci de la communauté internationale de mettre fin à l'horreur des guerres mondiales. Par la suite, la lutte pour les droits humains s'est aussi révélée être une arme puissante pour anéantir les régimes totalitaires comme ceux de

15 l'Europe de l'Est, de sanglantes dictatures militaires sur tous les continents, et pour freiner l'autoritarisme des gouvernements dans les États considérés comme des démocraties. [...]

«Tous les droits pour tous», tel est en définitive le message de la déclaration universelle, telle est la référence propre à évaluer nos succès. Aucun État n'en réfute la validité car tous l'ont approuvé. Mais cela va-t-il au-delà de la simple reconnaissance officielle? Lorsqu'un État

20 signe la déclaration universelle, il s'engage à observer les droits explicitement formulés dans ses articles, à les faire respecter, et à sanctionner les personnes qui les violent. En général, les États intègrent les instruments juridiques internationaux dans les législations nationales, mais il arrive aussi que la faiblesse des systèmes judiciaires nationaux et la corruption généralisée de la classe politique transforment leur mise en œuvre en un vœu pieux.

25 Cela dit, face à une opinion internationale critique et vigilante, aucun État, aucun gouvernement, aucune autorité politique, militaire ou judiciaire ne se risquerait aujourd'hui à nier l'existence de ces droits fondamentaux. [...]

Grâce à l'existence, au dynamisme et à la volonté de milliers d'associations – depuis l'action des familles des victimes de violations jusqu'aux organisations de portée internationale –, des batailles qui semblaient perdues d'avance ont été gagnées. On assiste à l'émergence d'une culture mondiale des droits humains fondée sur la reconnaissance implicite de l'exercice par les organisations de citoyens d'un droit de surveillance du comportement des États.

Cette prise de conscience croissante de la société civile ne peut manquer de se répercuter sur la politique des gouvernements et permet de nouveaux progrès en matière de mécanismes et d'instruments juridiques internationaux. [...]

La lecture quotidienne des journaux, les images de la télévision, nous rappellent qu'il n'y a pas lieu de nous féliciter, ni de tomber dans l'autosatisfaction. Toutefois, la mobilisation active et croissante des défenseurs des droits humains au sein des ligues nationales et des organisations mondiales, souvent à leurs risques et périls, constitue aussi un motif d'espoir. Cela confirme que les peuples ne sont pas prêts à abandonner aux mains des gouvernements ou des instances internationales leurs aspirations à un monde plus juste, plus fraternel et plus solidaire.

Francisco Soberón, *Le Courrier de l'UNESCO*, octobre 1998

1. **Complétez** chacune des phrases ci-dessous en choisissant, parmi les trois hypothèses présentées, celle qui correspond le mieux aux idées du texte. Ensuite, **écrivez** les phrases complètes sur votre feuille.

1.1. Bien que, de nos jours, la déclaration des droits de l'Homme soit toujours considérée comme une norme de la communauté internationale, on constate

- qu'il y a des cas que nulle autorité judiciaire ne saurait juger sans violer l'esprit de cette déclaration.
- qu'il y a des gouvernements qui imposent le respect des droits humains par l'intimidation et le chantage.
- qu'il y a des pays où son esprit n'est toujours pas respecté.

1.2. Lors de l'approbation de la déclaration en 1948, la communauté internationale envisageait

- d'augmenter l'autorité des gouvernements démocratiques.
- de ne plus subir les effets d'une guerre à l'échelle mondiale.
- de mettre fin à tous les régimes dictatoriaux.

1.3. Pour que la déclaration universelle des droits de l'Homme soit vraiment universelle, il faut

- que les autorités judiciaires prennent le pas sur les défenseurs des droits humains.
- que la législation internationale soit la seule à être respectée par tous les pays.
- que les législations nationales respectent non seulement son esprit mais aussi tous ses articles.

1.4. En l'an 2000, on se rend compte

- que de plus les citoyens s'organisent pour freiner le grand flot de violations des droits humains.
- que les médias ne font que distraire l'attention de tous ceux qui pourraient s'engager dans la lutte contre les violations des droits humains.
- que l'opinion publique est le seul moyen dont la société civile se sert pour mettre à nu les violations des droits humains.

V.S.F.F.

617/3

2. Répondez aux questions suivantes:

2.1. D'après l'auteur du texte, le respect de la déclaration des droits humains ne saurait être mesuré par l'absence de crimes contre ces mêmes droits. Dites si vous êtes d'accord avec cette affirmation, en justifiant votre point de vue.

2.2. Malheureusement, la signature de la déclaration des droits humains ne signifie pas l'observation de ces droits par les pays signataires.

2.2.1. Comment l'auteur du texte explique-t-il ce fait?

2.2.2. D'après lui, quelles sont les principales «armes» pour lutter contre cet état de fait?

3. Expliquez par une phrase complète le sens de l'expression en caractères gras:

«... il n'y a pas lieu de nous féliciter, **ni de tomber dans l'autosatisfaction.**» (lignes 36-37)

4. Faites la synthèse à la 3^e personne (50 mots environ) de l'extrait transcrit ci-dessous:

Quelle tristesse de voir qu'en cette fin de siècle la chute des totalitarismes de gauche d'une part, l'accession de nouveaux pays à l'indépendance d'autre part ont débouché sur des guerres fratricides, avec leurs cortèges de persécutions nationalistes, ethniques, politiques ou religieuses.

Je citerai deux exemples directement liés au Portugal. Le Timor, victime des milices et de l'impérialisme indonésien, avant d'être secouru par l'intervention de l'ONU. Et l'Angola, dont la situation semble s'aggraver chaque jour davantage: les gouvernants de ce pays et les forces de l'opposition, par appétit du pouvoir et appât du gain, se livrent à une guérilla sans fin, dans le plus total mépris des populations, indifférents aux souffrances de ces femmes, de ces vieillards et de ces enfants laissés à l'abandon dans les forêts, en proie à la faim et à la maladie, et promis à une mort atroce.

Manoel de Oliveira, «Les martyrs du postcolonialisme», *Le Nouvel Observateur*, septembre 1999

II

• Traduisez en français:

Hoje como no passado, o mundo perfeito previsto pela declaração aprovada [...] a 10 de Dezembro de 1948 está longe de conquistar essa universalidade pretendida. Pois se é certo que muitos dos valores defendidos já ganharam estatuto de deveres jurídicos do Estado, [...], também é verdade que os jornais e as televisões são todos os dias invadidos por imagens de crimes tão hediondos como os que levaram à criação deste documento.

Cristina Margato, *Diário de Notícias*, 30 de Março de 1998

III

Dans la «longue marche» des droits humains, il y a toujours eu des mécanismes qui s'opposent à leur application et des organisations qui luttent pour les faire observer.

- En 100/110 mots, et après avoir indiqué le titre et l'auteur de l'**œuvre littéraire** que vous avez lue intégralement, identifiez un personnage qui s'oppose au protagoniste et un autre qui le soutienne, et rapportez-vous à leur action tout au long du récit.

IV

- Faites une **composition** (200/220 mots) sur **un seul** des sujets qui vous sont proposés.

(N'oubliez pas d'indiquer le sujet choisi.)

1. Un groupe d'écoles va créer le manifeste «Jeunesse 2000» dont l'objectif est d'obtenir le maximum de signatures à présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies. En tenant compte des engagements transcrits ci-dessous, imaginez et rédigez le texte intégral du document.

Engagements:

- respect de la vie et de la dignité de l'être humain;
- pratique de la non-violence et de la tolérance;
- élimination de l'injustice, de l'exclusion et de l'oppression;
- défense de la liberté d'expression;
- création de nouvelles formes de solidarité;
- défense de l'équilibre des ressources naturelles.

- Vous pouvez commencer ce manifeste comme suit: «Ayant pleine conscience de notre part de responsabilité face à l'avenir de l'humanité, nous nous engageons à...».

2.

LE VISAGE DE LA PAIX

Je connais tous les lieux où la colombe loge

Et le plus naturel est la tête de l'homme.

[...]

Dire que si longtemps l'homme a fait peur à l'homme

Et fait peur aux oiseaux qu'il portait dans sa tête.

Paul Eluard, *Anthologie des Écrits sur l'Art*,
Éditions Cercle d'Art, Paris, 1972



Pablo Picasso, *Le Visage de la Paix*,
lithographie, 1951

- Ayant été invité(e) à rédiger **un article concernant les années 1939-45** pour un dossier sur «La longue marche des droits humains», on vous a suggéré de l'illustrer avec la lithographie de Picasso et les vers de Paul Eluard transcrits ci-dessus. Rédigez le texte de votre article.

FIM

V.S.F.F.

617/5

COTAÇÕES

I

1.		
1.1.	5 pontos
1.2.	5 pontos
1.3.	5 pontos
1.4.	5 pontos
2.		
2.1.	15 pontos
2.2.		
2.2.1.	10 pontos
2.2.2.	10 pontos
3.	10 pontos
4.	25 pontos
	Subtotal	<u>90 pontos</u>

II

Tradução 30 pontos

III

Obra de leitura integral 30 pontos

IV

1. ou 2.
Composição 50 pontos

Total 200 pontos